

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wbk.csec@parl.admin.ch

À l'attention
des gouvernements cantonaux

Le 12 novembre 2012

**07.402 Initiative parlementaire. Loi fédérale sur l'encouragement et la protection des enfants et des jeunes. Base constitutionnelle.
Lancement de la procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le 18 octobre 2012, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a approuvé un projet d'acte visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire citée en titre. Ce projet propose de compléter l'art. 67 de la Constitution fédérale de telle sorte que la Confédération soit habilitée à fixer les principes applicables à l'encouragement et à la protection des enfants et des jeunes, ainsi qu'à leur participation à la vie politique et sociale. Il propose en outre d'inscrire dans la Constitution l'objectif consistant à mener une politique active de l'enfance et de la jeunesse.

La commission a chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières de l'économie ainsi que les autres milieux intéressés sur le projet d'acte.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale, établi par la CSEC-N, assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>. Nous vous invitons à envoyer votre avis écrit d'ici au

22 février 2013

à l'adresse suivante : OFAS, Domaine Famille, générations et société, Effingerstrasse 20, 3003 Berne. De plus, de manière à simplifier la procédure d'évaluation des résultats, nous vous saurions gré de bien vouloir en envoyer également une copie par courriel (document Word) à l'adresse daniel.thaler@bsv.admin.ch.



Vous remerciant d'ores et déjà de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christian Wasserfallen
Président de la commission

Annexes :

- Projet mis en consultation et rapport explicatif de la CSEC-N (d,f,i)
- Liste des destinataires (d,f,i)